



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DE L'AGRICULTURE

### Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

### Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture (2022-2025)

#### Résumé

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a créé le Sous-Comité de l'élevage, création que la Conférence a approuvée à sa quarante-deuxième session<sup>1</sup>. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité, entre autres choses, «élabore un programme pluriannuel pour la conduite de ses travaux qu'il soumet à l'examen et à l'approbation du Comité [de l'agriculture]<sup>1</sup>».

Le Sous-Comité a examiné, à sa première session, son projet de Programme de travail pluriannuel et a formulé des recommandations en vue de la révision de ce dernier aux fins de sa présentation à la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture.

Le présent document contient, en vue de son examen par le Comité de l'agriculture, le projet révisé de Programme de travail pluriannuel, élaboré sous la conduite du Bureau du Sous-Comité. Le Programme de travail pluriannuel présente les grands domaines de travail du Sous-Comité proposés pour la période 2022-2025.

#### Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité est invité à approuver le projet révisé de Programme de travail pluriannuel 2022-2025 du Sous-comité de l'élevage.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Badi Besbes  
Spécialiste principal de la production animale / Secrétaire du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture  
Division de la production et de la santé animales (NSA)  
Tél. +39 06 570 53406

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/3/cb3902fr/cb3902fr.pdf>.

## I. Introduction

1. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture (le Comité) a créé le Sous-Comité de l'élevage (le Sous-Comité) en tant qu'espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de conseiller le Comité et, par son intermédiaire, le Conseil et la Conférence de la FAO, au sujet des programmes techniques et des initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à l'atténuation de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à des moyens d'existence durables et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité, entre autres choses, «élabore un programme pluriannuel pour la conduite de ses travaux qu'il soumet à l'examen et à l'approbation du Comité [de l'agriculture]»<sup>iii</sup>.

2. Le présent programme de travail pluriannuel recense les principales questions et priorités en matière d'élevage sur lesquelles le Sous-Comité travaillera au cours de la période 2022-2025. Il est un outil essentiel pour la planification des travaux et des sessions à venir du Sous-Comité.

## II. Principales difficultés et possibilités pour le secteur de l'élevage

3. Dans le monde, plus de 800 millions de personnes souffrent de faim chronique, et des milliards d'autres sont confrontées à d'autres formes de malnutrition. Les pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 2 (Faim zéro)<sup>3</sup>. À densité élevée de nutriments, les aliments provenant d'animaux terrestres apportent de l'énergie et de nombreux nutriments essentiels tels que les protéines, les acides gras et les micronutriments<sup>4</sup>. À l'échelle mondiale, les produits alimentaires de l'élevage représentent 33 pour cent des apports en protéines et 17 pour cent des apports caloriques de l'alimentation, mais cette contribution n'est pas répartie équitablement entre les régions. D'ici à 2050, comme on prévoit que la population mondiale atteindra 10 milliards de personnes, la demande de produits de l'élevage devrait augmenter de la façon suivante: de 39 pour cent pour les œufs, de 40 pour cent pour les produits laitiers et de 52 pour cent pour la viande<sup>5</sup>. Les espèces et races animales sont adaptées aux environnements les plus divers, et le secteur de l'élevage peut donc contribuer sensiblement à l'éradication de la faim et de la malnutrition, y compris dans des zones qui ne sont pas favorables à la production végétale.

4. Un dixième de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté. Cette proportion s'était réduite ces dernières années<sup>6</sup>, mais le nombre de personnes touchées par la pauvreté a de nouveau augmenté en raison de la pandémie de covid-19<sup>7</sup>. L'élevage contribue à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois: à l'échelle mondiale, plus d'un milliard de personnes en dépendent pour leur subsistance. Les petits éleveurs et les éleveurs pastoraux représentent une grande partie des éleveurs. Mais ils ont un faible pouvoir de négociation sur les marchés des intrants ou des extrants, et ont peu accès aux régimes de protection sociale. Nombre de ces petits producteurs sont des femmes, qui ont souvent plus de mal à accéder aux ressources de production et aux ressources naturelles, au crédit, à l'information et aux marchés. On constate également une diminution du nombre de jeunes actifs dans l'agriculture.

---

<sup>2</sup> C 2021/21, paragraphe 19.

<sup>3</sup> FAO. 2021. *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2021: Rapport sur les indicateurs qui relèvent de la responsabilité de la FAO*. Rome. <https://www.fao.org/sdg-progress-report/2021/fr/>.

<sup>4</sup> FAO. 2018. *World Livestock: Transforming the livestock sector through the Sustainable Development Goals*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca1201en>.

<sup>5</sup> FAO. 2018. *The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050*. Rome. <https://www.fao.org/publications/fofa/fr/>.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies. 2021. *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021*. New York. [https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2021\\_French.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2021_French.pdf).

<sup>7</sup> <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/laugmentation-de-la-pauvrete-et-le-creusement-des-inegalites-sont-les-autres-sequelles-de-la>.

5. Les zoonoses font peser un lourd fardeau sur la santé humaine, de 2,7 millions de décès par an environ. En outre, les maladies perturbent la participation des pays au commerce international. L'usage inapproprié et abusif d'antimicrobiens dans la production animale contribue à faire progresser la résistance à ces produits. Les résidus de médicaments vétérinaires et autres sont éliminés dans l'environnement, ce qui contamine le sol et l'eau. Les pratiques visant à accroître la rentabilité à court terme de la production animale peuvent altérer le bien-être des animaux et avoir une incidence sur leur immunité et leur productivité. Pour régler ces problèmes, il est essentiel que les spécialistes de la production et de la santé animales, les fonctionnaires de la santé publique et le secteur privé collaborent dans le cadre de l'approche «Une seule santé».

6. Les animaux d'élevage sont les plus gros utilisateurs de terres agricoles et consomment environ un tiers de la production céréalière mondiale. Dans certaines régions, c'est la demande fourragère qui détermine l'expansion des terres arables au détriment de la forêt. Les chaînes de valeur de l'élevage contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (14,5 pour cent des émissions anthropiques totales<sup>8</sup>) et utilisent de grandes quantités d'eau douce dans le monde. On déplore un appauvrissement continu de la diversité génétique des animaux d'élevage<sup>9</sup>. Néanmoins, il est possible d'atténuer les effets négatifs de l'élevage sur l'environnement et d'améliorer la prestation des services écosystémiques en adoptant de bonnes pratiques et des innovations. L'élevage est un élément clé des solutions à trouver dans l'agriculture face au changement climatique, et il peut contribuer à la conservation de la biodiversité et à d'importantes fonctions des écosystèmes.

7. Le Sous-Comité a pour objectif de traiter les questions complexes liées au secteur de l'élevage de manière complète, ouverte et participative. Les principaux thèmes présentés dans la section IV sont établis sur cette base. Ils constituent une approche équilibrée et globale qui tient compte des trois dimensions de la durabilité de manière égale.

### **III. Rôle du programme de travail pluriannuel comme outil de planification pour le Sous-Comité**

8. Le programme de travail pluriannuel aidera le Sous-Comité à planifier et à suivre ses activités de sorte à fournir les produits convenus, à atteindre ses objectifs et à s'acquitter de son mandat. Il aidera le secrétariat à définir ses priorités, permettra de recenser les possibilités de coopération avec les partenaires et contribuera à la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement du Sous-Comité et à la conduite de ses activités.

9. Aux termes de son mandat, le Sous-Comité prête conseil au Comité sur des questions techniques et sur les politiques qui ont trait à l'élevage et sur les activités que la FAO devrait mener dans le domaine de l'élevage. Le terme «élevage» s'entend de l'utilisation qui est faite de l'ensemble des animaux terrestres à des fins alimentaires et agricoles<sup>10</sup>.

10. Suivant les conseils du Bureau de la vingt-huitième session du Comité, le programme de travail pluriannuel proposé est prévu pour une période de quatre ans et présenté comme un plan à horizon mobile qui sera revu à chaque session du Sous-Comité.

### **IV. Principaux thèmes et résultats du programme de travail pluriannuel du Sous-Comité**

11. La FAO vise à optimiser la contribution du secteur de l'élevage à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le programme de travail pluriannuel contribue au Cadre stratégique

---

<sup>8</sup> Gerber, P. J., Steinfeld, H., Henderson, B., Mottet, A., Opio, C., Dijkman, J., Falcucci, A. *et al.* 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i3437f.pdf>.

<sup>9</sup> FAO. 2015. *The second report on the state of the world's animal genetic resources for food and agriculture*. Rome. 606 pp. <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e.pdf>.

<sup>10</sup> C 2021/21, paragraphe 21 et annexe E.

2022-2031 de la FAO, qui soutient la transformation vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, et propose que les travaux du Sous-Comité soient axés sur trois grands domaines thématiques:

- des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'une croissance économique inclusive;
- la santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»;
- l'utilisation des ressources naturelles, le changement climatique et la biodiversité.

12. Ces domaines thématiques, qui sont complémentaires et poursuivent un objectif commun, ont été présentés à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture<sup>11</sup> et ont balisé l'ordre du jour de la première session du Sous-Comité. Les travaux consacrés à ces trois domaines thématiques ont commencé en 2021 et se poursuivront au cours de la période 2022-2025, comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe au présent document.

*A. Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'une croissance économique inclusive*

13. Ce domaine thématique vise à améliorer la contribution du secteur de l'élevage à l'éradication de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes, à la réduction de la pauvreté et au développement économique, en accordant une attention particulière aux petits producteurs.

14. À sa vingt-septième session, le Comité a demandé à la FAO de réaliser une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants, de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes alimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine (ci-après l'Évaluation)<sup>12</sup>. L'Évaluation concerne aussi les autres domaines thématiques.

15. L'Évaluation portera sur toutes les grandes sources d'aliments d'origine animale provenant d'espèces terrestres (mammifères, oiseaux, insectes) importantes aux niveaux régional ou mondial, et de tous les systèmes d'élevage. Elle s'inscrira dans une approche à l'échelle des systèmes agroalimentaires, en vue d'apporter aux décideurs des orientations équilibrées, globales et pertinentes à l'échelle locale, et de soutenir la transformation durable du secteur de l'élevage pour contribuer au mieux à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. Il est prévu de réaliser l'Évaluation entre 2021 et 2024, en élaborant quatre documents intitulés en interne comme suit: 1) contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition et une meilleure santé – vue d'ensemble factuelle et stratégique des connaissances et des lacunes; 2) facteurs qui déterminent l'offre, la demande et la consommation des aliments provenant d'animaux terrestres – analyse historique et prospective; 3) contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et aux systèmes agroalimentaires durables – avantages, synergies et compromis; 4) pistes pour améliorer durablement le secteur de l'élevage afin de mieux contribuer à la sécurité alimentaire, à des systèmes agroalimentaires durables, à une alimentation saine et à la nutrition. Le premier projet de document<sup>13</sup> a été présenté à la première session du Sous-Comité. Les documents 2, 3 et 4 sont prévus pour les sessions suivantes, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles. Un document de synthèse sera ensuite élaboré.

17. Les systèmes de production animale à petite échelle et leurs chaînes de valeur servent de moteur économique et social; ils assurent la sécurité alimentaire et la nutrition, créent des emplois et sont à l'origine d'autres effets multiplicateurs pour les économies locales. Pourtant, les petits producteurs sont face à certaines difficultés, par exemple un accès insuffisant aux ressources

<sup>11</sup> <https://www.fao.org/3/nd382fr/nd382fr.pdf>.

<sup>12</sup> C 2021/21, paragraphe 14.

<sup>13</sup> <https://www.fao.org/3/cb8424en/cb8424en.pdf> (en anglais).

productives et naturelles, aux services, à l'information, aux technologies et aux innovations, ce qui entrave leur productivité.

18. À sa vingt-septième session, le Comité a demandé à la FAO de rédiger un document technique sur les bonnes pratiques, à partir de données scientifiques fiables et compte tenu, notamment, des recommandations pertinentes adoptées en la matière par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa quarante-troisième session<sup>14</sup>. Ce document servira de base pour de possibles négociations menées par les Membres sur des directives d'application volontaire visant à améliorer la productivité des petits éleveurs<sup>15</sup>.

19. Le Sous-Comité a examiné le document intitulé *Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs*<sup>16</sup> à sa première session et a prié la FAO d'organiser de nouvelles consultations sur la nécessité d'élaborer un outil d'orientation facultatif destiné à améliorer durablement la productivité du petit élevage ainsi que sur la portée d'un tel outil, sa nature et sa conception. Un rapport sur ces consultations sera présenté à la deuxième session du Sous-Comité.

20. Le Sous-Comité a également demandé à la FAO de recenser les principales tendances, perturbations et crises qui pourraient avoir une incidence sur le secteur mondial de l'élevage et d'en informer les Membres. La première étude porterait sur les effets de la pandémie de covid-19 sur le secteur de l'élevage. Elle se fonderait sur des études de cas menées dans différentes régions et montrant les incidences de la pandémie de covid-19 ainsi que les mesures prises dans le secteur.

*B. La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche  
«Une seule santé»*

21. La FAO travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la mise en œuvre du plan d'action et de l'approche «Une seule santé», qui visent à traiter de manière globale les menaces de maladies qui se présentent à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement.

22. Le Sous-Comité surveillera l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de l'approche de biosécurité dans le secteur de l'élevage. Cet axe de travail inclura l'établissement de rapports périodiques sur le soutien que la FAO apporte aux Membres s'agissant de renforcer les capacités et de mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité et de renforcer les cadres nationaux d'alerte précoce dans le contexte de l'approche «Une seule santé». Pour plus d'informations, voir le document intitulé *Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»*<sup>17</sup>.

23. À sa vingt-septième session, le Comité a souligné l'importance de la responsabilité partagée de la FAO dans la promotion d'une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Il a en outre encouragé la FAO à étudier la possibilité de recourir à d'autres ingrédients pour remplacer les antimicrobiens utilisés comme activateurs de croissance<sup>18</sup>.

24. Le document intitulé *Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens*<sup>19</sup> a été examiné à la première session du Sous-Comité. Le

---

<sup>14</sup> Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2016. *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Recommandations politiques*. FAO.

<https://www.fao.org/3/bq854f/bq854f.pdf>

<sup>15</sup> C 2021/21, paragraphe 14.

<sup>16</sup> <https://www.fao.org/3/ni039fr/ni039fr.pdf>.

<sup>17</sup> <https://www.fao.org/3/ni007fr/ni007fr.pdf>.

<sup>18</sup> C 2021/21, paragraphes 23 à 26.

<sup>19</sup> <https://www.fao.org/3/ni009fr/ni009fr.pdf>

Sous-Comité a recommandé de recueillir des données scientifiques sur d'autres pratiques d'alimentation animale pouvant remplacer l'utilisation d'antimicrobiens importants sur le plan médical qui sont utilisés comme activateurs de croissance, ainsi que sur leur efficacité et leur innocuité, de faire l'inventaire de ces pratiques, en collaboration avec l'OIE et les institutions universitaires et de recherche, et de diffuser les connaissances y relatives. La FAO élaborera, en collaboration avec l'OIE et le Codex Alimentarius, un inventaire de ces pratiques et de leur incidence sur l'utilisation des antimicrobiens importants sur le plan médical comme activateurs de croissance et sur la santé, le bien-être et la productivité des animaux d'élevage.

### C. *Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité*

25. La FAO est responsable de plusieurs indicateurs des ODD relatifs au changement climatique et aux ressources naturelles. Elle met au point des outils, des méthodes et des protocoles pour évaluer l'état de la biodiversité, en particulier celui des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>20</sup>, et les incidences des systèmes d'élevage sur l'environnement, et recenser les bonnes pratiques<sup>21</sup> au niveau national. La FAO renforce les capacités des Membres pour qu'ils utilisent le Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial (GLEAM) et sa version interactive (GLEAM-i) dans le cadre des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et accèdent aux plans de financement et d'investissement climatiques.

26. La fermentation entérique est une source importante de méthane, un polluant climatique à courte durée de vie. Réduire les émissions de méthane permettrait d'obtenir plus rapidement des effets bénéfiques sur le plan climatique, notamment dans le secteur de l'élevage. C'est pourquoi, à la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plus de 110 pays ont adhéré à l'engagement mondial concernant le méthane, mené par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique et qui vise à réduire d'ici à 2030 les émissions de méthane de 30 pour cent par rapport aux niveaux de 2020<sup>22</sup>. La FAO a montré que l'adoption des bonnes pratiques et des technologies éprouvées dans l'alimentation animale, la surveillance sanitaire des élevages et la gestion des effluents pourrait aider à réduire de 30 pour cent les émissions de gaz à effet de serre<sup>23</sup>.

27. En outre, la promotion de pratiques de pâturage régénératrices et la remise en état des parcours dégradés peuvent contribuer à piéger le carbone et à stocker celui-ci dans le sol tout en améliorant la biodiversité et la qualité de l'eau, en particulier dans les systèmes de pâturage extensifs. De plus, l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage peut éviter les pertes d'éléments nutritifs, contribuer à la santé des sols et produire de l'énergie renouvelable.

28. Le document intitulé *Intégrer le secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques*<sup>24</sup>, a été examiné à la première session du Sous-Comité. Le Sous-Comité a recommandé à la FAO de renforcer, selon qu'il conviendra, l'appui qu'elle apporte aux Membres aux fins de l'évaluation des émissions de GES, notamment en formant les gestionnaires et les professionnels du secteur de l'élevage et en partageant des bonnes pratiques.

---

<sup>20</sup> <https://www.fao.org/dad-is/fr/>.

<sup>21</sup> Voir FAO. 2021. Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE). Dans: FAO [en ligne]. Rome. [Consulté le 13 décembre 2021]. <http://www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr/> et FAO. 2021. Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial (GLEAM). Dans: FAO [en ligne]. Rome. [Consulté le 13 décembre 2021]. <https://www.fao.org/gleam/resources/fr/>.

<sup>22</sup> Voir <https://www.globalmethanepledge.org/> (en anglais).

<sup>23</sup> Gerber, P. J., Steinfeld, H., Henderson, B., Mottet, A., Opio, C., Dijkman, J., Falcucci, A. et Tempio, G. 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. FAO. <http://www.fao.org/3/a-i3437f.pdf>

<sup>24</sup> COAG:LI/2022/4.



29. Le Sous-Comité suivra l'élaboration de méthodes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et le soutien que la FAO apporte aux Membres pour ce qui est d'intégrer les objectifs d'atténuation et d'adaptation liés à l'élevage dans les politiques nationales relatives au climat. En particulier, il rendra compte des consultations régionales visant à élaborer des stratégies régionales d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de l'élevage, de l'élaboration de politiques nationales concernant le changement climatique dans le secteur de l'élevage et des études de faisabilité nationales visant à réduire les quantités de méthane entérique produites, conformément à sa recommandation.

30. En collaboration avec les partenaires pertinents et les organes directeurs de la FAO, cette dernière procédera à des évaluations et élaborera des documents techniques et de politique générale sur la gestion durable des parcours, la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les services écosystémiques produits par l'élevage. Elle suivra également la mise en œuvre de la demande que lui a faite le Comité, à sa vingt-septième session, d'intégrer ses activités sur les parcours et le pastoralisme afin de s'assurer que ces questions sont systématiquement prises en compte dans ses activités techniques et ses programmes relatifs aux politiques<sup>25</sup>.

## **V. Planification des activités dans le cadre du programme de travail pluriannuel**

31. Le programme de travail pluriannuel est conçu de sorte à permettre au Sous-Comité de se concentrer sur les priorités définies par le Comité. Il permettra une préparation approfondie des résultats attendus convenus, sur quatre ans, ce qui laissera assez de temps pour un débat et des délibérations de qualité lors des sessions. Il est proposé de se concentrer sur trois ou quatre résultats attendus par session.

32. Un plan d'activité détaillé sera élaboré pour chacun des résultats proposés, et les progrès accomplis seront présentés aux réunions du Bureau du Sous-Comité, tenues régulièrement, ainsi qu'aux réunions du Bureau du Comité, selon qu'il conviendra. On trouvera en annexe au présent document (tableau 1) un plan à suivre pour les trois prochaines sessions du Sous-Comité. Il constitue la base du Programme de travail pluriannuel, qui est présenté comme un plan à horizon mobile. À chaque session, le Sous-Comité peut revoir le programme de travail pluriannuel et donner des orientations concernant les priorités pour la session suivante, ainsi que les modalités pertinentes.

33. Conformément à son règlement intérieur et à son mandat, et sous la supervision de son bureau, le Sous-Comité, entre autres activités, planifie et met en œuvre son programme de travail en collaboration avec les organes et partenaires concernés, en particulier le Programme mondial pour un élevage durable, l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementale de l'élevage, l'OIE et le Codex Alimentarius, suit les progrès accomplis et rend compte de ses travaux au Comité. Les modalités de collaboration et les engagements seront définis avec chaque partenaire, conformément aux partenariats déjà en place, aux domaines de synergie et de collaboration recensés et à la politique de la FAO en matière de partenariat.

## **VI. Financement du programme de travail du Sous-Comité**

34. La FAO a mis en place un projet multidonateurs pour aider à la mise en œuvre du programme de travail du Sous-Comité. Les contributions financières de l'Irlande et de la Suisse ont servi à financer les coûts opérationnels de la première session. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les activités prévues et organiser les sessions futures. À sa cent soixante-cinquième session, le Conseil de la FAO a souscrit à la recommandation du Comité qui appelait à repenser les modalités de financement à des sessions ultérieures en vue d'étudier d'autres possibilités de financement.

---

<sup>25</sup> C 2021/21, paragraphes 102 à 103.

---

<sup>i</sup> FAO. 2021. *Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre - 2 octobre 2020)*. Paragraphe 21 et annexe E. Rome. <https://www.fao.org/3/cb3902fr/cb3902fr.pdf>.

<sup>ii</sup> C 2021/21, paragraphe 21 et annexe E.



## Annexe

Tableau 1: Principaux produits et jalons du programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage relevant du Comité de l'agriculture (2022-2025)

	Première session (16-18 mars 2022)	Période intersessions	Deuxième session (2024, à déterminer)	Période intersessions	Troisième session (2026, à déterminer)
Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'une croissance économique inclusive	Évaluation <sup>26</sup> : premier document <sup>27</sup> , sur la contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine		Évaluation: autres documents de planification	Atelier mondial/régional pour présenter les résultats de l'évaluation et consulter les Membres à leur sujet	Évaluation: rapport de synthèse pour une vue d'ensemble
	Bonnes pratiques visant à améliorer la productivité des petits éleveurs	Consultations sur la nécessité d'élaborer un outil d'orientation facultatif, la portée d'un tel outil, sa nature et sa conception	Rapport sur les consultations		
	Principales tendances, perturbations et crises qui pourraient avoir une incidence sur le secteur de l'élevage à l'échelle mondiale		Analyse des incidences de la pandémie de covid-19 sur le secteur de l'élevage		
La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»	Intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité dans le secteur de l'élevage		Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité		Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité
	Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des		Examen des progrès réalisés dans l'élaboration d'un inventaire des autres pratiques d'alimentation		Inventaire des autres pratiques d'alimentation animale

<sup>26</sup> Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine.

<sup>27</sup> *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes – an evidence and policy overview on the state of knowledge* (contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition et une meilleure santé – vue d'ensemble factuelle et stratégique des connaissances et des lacunes).

	antimicrobiens dans le secteur de l'élevage		animale, en collaboration avec l'OIE et le Codex Alimentarius		
Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité	Intégration de l'élevage dans les politiques nationales relatives au climat		Progrès dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets		Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'élevage dans les politiques nationales concernant le changement climatique
Programme de travail pluriannuel	Examen du projet de programme de travail pluriannuel 2022-2025		Examen du projet de programme de travail pluriannuel 2024-2027		Examen du projet de programme de travail pluriannuel 2026-2029